

Vous venez de trouver un animal...

Il s'agit d'un jeune qui paraît seul...

Ne vous précipitez pas !

En effet, certains animaux s'aventurent à l'extérieur de leur nid ou tanière, tout en restant à proximité, les parents continuant à les nourrir.

Il est donc préférable d'observer le jeune animal afin de constater l'éventuelle carence de soins parentaux, avant d'intervenir d'une manière ou d'une autre.

L'animal est réellement en difficulté...

*S'il s'agit d'un rapace, **méfiez-vous de ses serres**, lancez-lui un chiffon auquel il s'accrochera, vous épargnant ainsi d'éventuelles écorchures. Méfiez-vous également des coups de bec qu'un oiseau effrayé pourrait vous donner, il est d'ailleurs judicieux de lui couvrir la tête. LE héron, en particulier !*

Un oiseau que vous tentez de secourir ne sais pas ce que vous lui voulez, dès lors, il essayera de se défendre, il pourrait viser vos yeux. C'est pourquoi il est nécessaire de l'aveugler en lui couvrant la tête d'un linge.

En cas de plaies ouvertes, n'utilisez surtout pas de mercurochrome. En règle générale, n'essayez pas de soigner l'animal. Suite à un traitement inapproprié, le mal dont souffre le blessé pourrait être aggravé.

*Ne lui donnez **ni à boire, ni à manger**. En effet, un animal capturé est stressé et ne se nourrira pas. Par ailleurs **les rapaces ne boivent jamais**.*

Placez l'animal dans une boîte en carton après y avoir fait quelques trous d'aération. Mettez-le dans un endroit calme et frais, et surtout, ne montrez pas votre trouvaille au voisinage, ceci aurait pour conséquence d'augmenter le stress de l'animal.

*Pour son transport vers un C.R.E.A.V.E.S., **pensez à poser dans le fond du récipient où vous poserez l'animal, de la paille ou un drap** afin d'éviter que l'animal soit ballotté et pour permettre l'absorption des fientes.*

Contactez au plus vite le Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant naturellement à l'Etat sauvage le plus proche afin que l'animal y soit pris en charge dans les plus brefs délais.

Autres conseils

Chaque espèce exige des soins particuliers. Les gestionnaires des C.R.E.A.V.E.S. les connaissent. Dans l'intérêt même de l'animal, il vaut donc mieux ne rien tenter soi-même.

*D'autre part, il est **interdit** de détenir chez soi, même malade ou blessé, un animal protégé.*

Liste des C.R.E.A.V.E.S. agréés par le Ministère de la Région Wallonne

Vandervelden Avenue du Parc, 50 à 1310 LA HULPE - 02 653 43 69 - 0495 31 14 21

site : <http://www.birdsbay.be/>

A.S.B.L. "L'Arche" Allée du Trainoy, 12-14 à 1470 BOUSVAL 010/61.75.29

Marlier-Imhoff Rue du Bourrelier, 21 à 7050 MASNUY-ST-JEAN - 065/23.59.75 – 0475/92.38.11

site : <http://www.closdelolivier.be/>

Meurisse Rue Estafflers, 29a à 7520 TEMPLEUVE 069/35.24.83

Parez Rue Basse, 31 à 7911 FRASNES-LEZ-BUISSENAL 0475/47.57.00

Patiny Rue Jules Despy, 96 à 6140 FONTAIONE-L'EVEQUE 071/52.33.53

Demars Rue du 11 novembre, 9 à 6536 THUILLIES 071/53.40.01

Vool Rue E. Permanne, 7 à 4280 WANSIN – 019/63.44.01-0475/64.48.72 - georges.vool@skynet.be

Crispeels Rue Maison Blanche, 5 à 4217 HERON -0475/960.094-

site : <http://heron.site.voila.fr/>

BOLLY Rue de l'Abreuvoir, 21 à 6840 TOURNAY 061/27.84.74

Watriquant Rue Sonnety, 4 à 6700 ARLON 063/22.37.40

Descy N. Rue du Broux, 1 à 6940 WERIS (Durbuy) 0476/99.81.44

Denis J (annexe centre de Weris) Rue du Parc, 24 à 6990 HOTTON 0479/58.59.53

A.S.B.L. Virelles-Nature Rue du Lac, 42 à 6461 VIRELLES 0476/94.22.25

A.S.B.L. Le Martinet Boverie 6A à 4910 THEUX 087/22.22.04-0496/76.83.55

DRIESSENS (annexe de Wansin) Rue du Predecipe, 53 à 1350 MARILLES

0495/45.02.21- bemich@skynet.be